



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 13 mars 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 7 mars 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoint au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à M. le maire ; Mme JEANNE à M. PUGLIESI ; Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI ; M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT.

Etaient absents :

M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	38
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 13 mars 2017

Délibération N°2017/30

Modification de la délibération n°2015/263 du 27 juillet 2015 concernant l'opération PRU 08.09
Rue des Cannes – Volet relatif au Programme de Rénovation Urbaine.
Modification du plan de financement.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio a débuté fin 2016 les travaux relatifs à la tranche ferme du Programme de Rénovation Urbaine, à savoir la réalisation de 7 opérations de requalification des voiries et places publiques.

Afin de poursuivre le grand projet d'amélioration du cadre de vie des quartiers Cannes - Salines, 11 opérations relatives à la tranche conditionnelle vont débiter au cours de l'année 2017.

Par délibération n°2015/263, le conseil municipal du 27 juillet 2015 a autorisé le Maire à solliciter les subventions relatives au Programme de Rénovation Urbaine (PRU) auprès des différents partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération 08.09 « Rue des Cannes ».

L'opération 08.09 constitue le prolongement de l'Avenue des Primevères (opération ANRU 08.02) jusqu'à la mer. A ce titre, le Programme de Rénovation Urbaine Cannes-Salines prévoit la restructuration de cet axe fort Nord/Sud au sein du quartier des Cannes. Dans le cadre de cette opération globale est projetée la réalisation d'une percée au travers du grand ensemble Mancini. En termes urbains, ce « passage » vers la mer est une étape importante dans la création d'une nouvelle relation entre ce quartier et le littoral. La création d'un axe fort sera un nouvel exemple de restructuration en profondeur du quartier.

Cette opération est inscrite dans la convention du Programme de Rénovation Urbaine Cannes - Salines du 16 mars 2009 et avenants successifs qui lient la Ville à l'ensemble de ses partenaires.

Le plan de financement initial prévoyait :

- un concours financier au titre du Programme Exceptionnel d'Investissement (PEI) à hauteur de 1 905 888 € (46%) ;
- un concours financier ANRU à hauteur de 1 336 128 € (33%) ;
- un concours financier Ville à hauteur de 863 377 € (21%),

Pour un montant total d'opération s'élevant à 4 105 393 €.

Par délibération n°2015/410 en date du 26 novembre 2015, la Ville d'Ajaccio a validé l'avenant de sortie n°6 2015-2019 de la convention du Programme de Rénovation Urbaine Cannes-Salines.

La maquette financière du programme prévoit un plan de financement différent pour l'opération 08.09 Rue des Cannes.

Le coût global de l'opération 08.09 Rue des Cannes est modifié et s'élève à un coût de 4 028 000 € HT et le nouveau plan de financement s'établit de la façon suivante :

Plan de financement	4 028 000 €	100%
PEI	1 905 888 €	47%
ANRU	1 336 128 €	33%
Ville	785 984 €	20%

Cette opération est également inscrite dans la maquette financière de la convention cadre relative au Programme d'Actions de prévention contre les inondations (PAPI) du 3 juillet 2013 qui lie la Ville à l'ensemble des partenaires.

Ainsi, le coût global de l'opération 08.09 « Rue des Cannes » intégrant le volet relatif au PRU (rénovation urbaine) et le volet PAPI (travaux hydrauliques) s'élève aujourd'hui à 6 106 000 € HT avec le plan de financement suivant:

Coût Global de l'opération	Coût PRU Aménagement Urbain	Coût PAPI Hydraulique	PRU - Aménagement Urbain						PAPI - Hydraulique							
			PEI	%	ANRU	%	Ville d'Ajaccio	%	FEDER	%	PAPI	%	CTC	%	Ville d'Ajaccio	%
6 106 000 €	4 028 000 €	2 078 000 €	1 905 888 €	47	1 336 128 €	33	785 984 €	20	623 400 €	30	727 300 €	35	311 700 €	15	415 600 €	20

Cette opération est inscrite en autorisation de programme au Budget annexe de l'Anru, en dépenses au chapitre 23 et en recettes au chapitre 13.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ingénierie financière et de l'élaboration des différents projets relatifs au PRU, le dossier de subvention 08.09 « Rue des Cannes » sera transmis aux différents partenaires co-financeurs du projet.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter le nouveau plan de financement de l'opération ANRU 08.09 « Rue des Cannes » – Volet relatif au Programme de Rénovation Urbaine.

D'autoriser Monsieur le Député Maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs pour l'opération 08.09 « Rue des Cannes » volet relatif au Programme de Rénovation Urbaine ;

D'autoriser Monsieur le Député Maire à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Mme Nicole OTTAVY, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 13 mars 2017,

ADOPTE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le nouveau plan de financement relatif à l'opération 08.09 « Rue des Cannes » volet relatif au Programme de Rénovation Urbaine.

AUTORISE Monsieur le Député Maire

- à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs pour l'opération 08.09 « Rue des Cannes », volet relatif au Programme de Rénovation Urbaine ;
- à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170313-2017_30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2017
Publication : 14/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Page 4 sur 4

